



Commune de ROUVRES 28260

Séance du 12 novembre 2025

Délibération N° 2025-19

Nombre de membres du conseil municipal	Nombre de membres en exercice	Nombre de membres ayant pris part au vote
15	15	11

L'an deux mille vingt-cinq, le douze novembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué le quatre novembre 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nathalie MILWARD, Maire.

PRÉSENTS :

Mme Nathalie MILWARD, M. Albert ROUILLARD, Mme Catherine PONSARDIN, Mme Odile MENNESSON, Mme Danièle LARGILLIÈRE, M. Cyril CHESNEL, M. Thierry FERRIÉ, M. Christophe LEBON, M. Hadrien LESUEUR, M. Aurélien MAUFRAIS, M. Vincent RAYMOND.

ABSENTS :

Madame Caroline DUPOND
Monsieur Jehan LALANDE
Monsieur Jérémie ZARPAS
Madame Alice LIGNEUL

Le quorum étant atteint, Madame le Maire déclare la séance du Conseil Municipal ouverte.

Monsieur Albert ROUILLARD a été désigné secrétaire de séance conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

2025-19 - Enfouissement coordonné des réseaux aériens de distribution d'électricité, de télécommunications et d'éclairage public au Hameau Les Nonains T2.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment :

- les articles L.2121-29, L.2122-21, L.2224-31 et suivants relatifs aux compétences du conseil municipal et du maire ;
- les articles L.5212-24 et suivants relatifs aux syndicats mixtes et syndicats intercommunaux ;
- les articles R.2224-23 et suivants concernant la maîtrise d'ouvrage des réseaux d'électricité et d'éclairage public ;

2025-19

028-212803217-20251112-D2025-19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/11/2025

Vu la convention-cadre de partenariat entre la commune de ROUVRES et Territoire d'Énergie Eure-et-Loir (TE 28) relative à la coordination et à la réalisation des travaux d'électrification, d'éclairage public et de télécommunications ;

Vu le projet d'enfouissement des réseaux aériens de distribution d'électricité, de télécommunications et d'éclairage public – secteur *Les Nonains T2* à ROUVRES ;

Vu l'avis favorable de Territoire d'Énergie Eure-et-Loir quant à la programmation et au financement de cette opération pour l'année 2026 ;

Considérant que cette opération d'enfouissement permettra d'améliorer l'intégration paysagère et la sécurisation des réseaux ;

Considérant le plan de financement prévisionnel, établi par Territoire d'Énergie Eure-et-Loir figurant ci-après et qu'il appartient désormais au Conseil Municipal de statuer sur les modalités de réalisation de cette opération et d'en arrêter le plan de financement ;

Considérant qu'il convient à présent de statuer sur les modalités de réalisation de cette opération et d'arrêter le plan de financement établi à titre prévisionnel par Territoire d'Énergie Eure-et-Loir et qui se présente comme suit :

RÉSEAUX		Maitrise d'ouvrage	COÛT estimatif HT	PARTENARIAT FINANCIER			
				Territoire d'Énergie Eure-et-Loir		collectivité	
Distribution Publique d'Électricité (Article L5212-26 du CGCT)	Enfouissement HTA	TE28	- €	100%	- €	0%	- €
	Sécurisation BT	TE28	- €	80%	- €	20%	- €
	Renforcement BT	TE28	105 000 €	100%	105 000 €	0%	- €
Génie civil de communications électroniques : terrassements, chambres, fourreaux		collectivité*	36 000 €	0%	- €	100%	36 000 €
Éclairage public (Article L5212-26 du CGCT)		TE28	19 000 €	80%	15 200 €	20%	3 800 €
TOTAL			160 000 €		120 200 €		39 800 €

Considérant que la collectivité confie temporairement (le temps des travaux) sa maitrise d'ouvrage du génie civil à Territoire d'Énergie Eure-et-Loir. Plus globalement, les modalités d'exécution des travaux de communications électroniques (génie civil, câblage) font l'objet de conventions particulières préalables au lancement des travaux entre la collectivité et les opérateurs de télécommunications concernés.

Considérant que ladite convention a été estimée à un montant de 5.125 € représentative des frais de coordination des travaux que la commune devra régler à Territoire d'Énergie Eure-et-Loir ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

ARTICLE 1 : APPROUVE la programmation de ce projet d'enfouissement des réseaux pour 2026, et s'engage à ce que le lancement des travaux intervienne sur cette même année, l'octroi des aides financières par Territoire d'Énergie Eure-et-Loir ne pouvant être maintenu dans le cas contraire.

2025-19

028-212803217-20251112-D2025-19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/11/2025

ARTICLE 2 : APPROUVE le plan de financement prévisionnel de cette opération, et s'engage à inscrire les crédits correspondants à son budget, la contribution de la collectivité aux travaux placés sous la maîtrise d'ouvrage de Territoire d'Énergie Eure-et-Loir (électricité et éclairage public) prenant la forme de fonds de concours déterminés dans la limite du plan de financement prévisionnel.

ARTICLE 3 : S'ENGAGE à régler à Territoire d'Énergie Eure-et-Loir le coût intégral (y compris la TVA) des travaux relatifs au génie civil de communications électroniques selon les modalités suivantes :

- Versement d'un acompte à l'année N de lancement des travaux
- 2nd versement en N+1,
- Solde en N+2.

ARTICLE 4 : S'ENGAGE à verser à Territoire d'Énergie Eure-et-Loir, à réception des travaux, une contribution forfaitaire d'un montant de 5.125 € représentative des frais de coordination des travaux.

ARTICLE 5 : AUTORISE Madame le Maire à signer la convention à intervenir avec Territoire d'Énergie Eure-et-Loir pour la réalisation et la coordination des travaux d'enfouissement.

ARTICLE 6 : AUTORISE Madame le Maire à solliciter tous les organismes susceptibles d'aider au financement de cette opération et à inscrire au budget 2026 et suivants les sommes correspondantes.

Fait et délibéré en Conseil Municipal le jour, mois et an susdits.



**Le Maire,
Nathalie MILWARD**